



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Maternelle à temps plein pour les enfants de 4 ans issus de milieux défavorisés

La FAE salue le respect de la parole donnée

Montréal, le 13 juin 2014 – Les personnes déléguées au Conseil fédératif de négociation (CFN) de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont entériné ce vendredi la lettre d'entente permettant d'appliquer aux six classes pilotes FAE de maternelle à temps plein destinées aux enfants âgés de 4 ans issus de milieux défavorisés les conditions dont bénéficient déjà la cinquantaine de classes mises en place en septembre 2013 dans la foulée du projet de loi n° 23.

Ce projet de loi, déposé par la ministre Marie Malavoy, a permis d'élargir l'offre de services aux milieux défavorisés, en permettant que la maternelle pour les enfants de 4 ans soit offerte toute la journée. Cette harmonisation avait été annoncée par la ministre en mars dernier et visait à permettre aux enseignantes ainsi qu'aux enfants des six classes pilotes FAE de bénéficier des mêmes conditions d'exercice et d'apprentissage.

Les six classes pilotes FAE, réparties sur les territoires de Montréal et de l'Outaouais, ont vu le jour grâce à l'entente intervenue avec le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) dans le cadre des négociations menées dans le dossier des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

C'est à la suite de la négociation de l'ensemble de la convention collective en juin 2010 que d'intenses travaux ont débuté le 1^{er} décembre 2010 entre les parties dans le dossier des élèves HDAA pour se conclure, près de six mois plus tard, par une entente de principe qui prévoyait notamment la mise en place des six classes pilotes dès septembre 2011. L'implantation de cette disposition par le gouvernement répondait à une demande de la FAE qui réclamait depuis 2009 l'implantation d'une telle mesure de dépistage et d'intervention précoce pour les enfants issus des milieux défavorisés.

« La défaite du Parti québécois à l'élection générale du 7 avril dernier aurait pu sonner le glas de l'engagement pris par madame Malavoy; la politique partisane répondant plus souvent qu'autrement à des règles impitoyables. Le nouveau ministre Yves Bolduc a fait sien cet engagement, et nous tenons à l'en remercier. Par ce geste, il démontre que l'action politique, lorsqu'elle sert les intérêts des citoyennes et citoyens, permet d'assurer l'égalité des chances, particulièrement pour les enfants issus de milieux défavorisés. Cette décision constitue également une reconnaissance du travail colossal effectué par les enseignantes des classes pilotes FAE qui, depuis septembre 2011, font figure de véritables pionnières. Nous tenons aussi à remercier le sous-ministre adjoint, monsieur Normand Pelletier, pour le travail accompli dans ce dossier. L'attitude du sous-ministre adjoint a été respectueuse de l'expertise du personnel

enseignant, et nous souhaitons le souligner. Aujourd'hui, les grands gagnants ce sont les enfants qui fréquenteront ces six classes dès septembre 2014 » indique madame Nathalie Morel, vice-présidente à la vie professionnelle.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Claude Arsenault, relationniste
Cellulaire : 514 928-4537